

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Manifestampe-Fédération nationale de l'estampe

qui s'est tenue dans l'Auditorium Colbert de l'INHA Passage Colbert, 2 rue Vivienne 75002 PARIS, le samedi 14 mars 2015 à partir de 14h30

Ce samedi 14 mars 2015, une centaine d'adhérents et de nouveaux adhérents étaient présents pour cette assemblée générale ordinaire et extraordinaire 2015 qui s'est tenue dans les locaux de l'INHA.

Maxime Préaud, président de Manifestampe, remercie l'INHA pour le prêt des locaux qui permettent d'accueillir Manifestampe en cette après-midi grâce au département des estampes et de la photographie de la BnF. Il annonce à cette occasion qu'une convention entre Manifestampe et ce département de la BnF vient d'être signée. Cet accord marque une volonté d'encouragement mutuel.

Maxime Préaud annonce avec plaisir que le nombre d'adhérents à Manifestampe ne cesse d'augmenter. À ce jour nous comptons 432 adhérents individuels et 59 personnes morales. Cette excellente progression se traduit entre autres par une augmentation du revenu des cotisations.

Le président remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration (CA) pour l'énergie et le temps passé bénévolement pour faire avancer tous les dossiers en cours. Il fait d'ailleurs appel à tous les adhérents qui souhaiteraient apporter une contribution plus ponctuelle aux travaux en cours, via la participation à des commissions qui seront décrites plus en détail dans les nouveaux statuts de la fédération.

L'augmentation du nombre d'adhérents se traduit également par un autre regard porté sur nous par les différentes institutions que Manifestampe rencontre. Cette attention nettement plus positive dont nous faisons désormais l'objet est extrêmement encourageante pour la poursuite de nos projets.

Nous avons donc été reçus au Ministère de la Culture pour, entre autres, présenter la Fête de l'Estampe : nous sommes heureux de vous annoncer que le haut patronage du Ministère de la Culture devrait être accordé pour la Fête de l'Estampe 2015. Nous vous confirmerons cette bonne nouvelle dès que possible; c'est apparemment une question de jours.

Manifestampe a également rencontré très récemment le Centre Nationale des Arts Plastiques (CNAP) qui a considéré avec intérêt les différents projets de la fédération.

La mairie du XVII^e à Paris a été rencontrée pour étudier la possibilité de mise à disposition de locaux dans ce quartier pour y créer la Maison de l'Estampe. Même si rien n'est encore très défini avec ces interlocuteurs, nous avons reçu un accueil favorable et beaucoup d'intérêt de la part de cette municipalité.

Tous ces indicateurs sont très encourageants et Maxime Préaud encourage aussi les acteurs de l'estampe à adhérer et à faire adhérer toujours plus.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 1ère partie

1 - Rapport d'activité 2014

En complément du rapport d'activité diffusé (en annexe), Catherine Gillet, vice-présidente, présente les faits marquants de l'année 2014 :

- L'augmentation très sensible du nombre d'adhérents, et en ce début 2015, on compte déjà 35 nouveaux adhérents. A ce jour, il y a 432 adhérents individuels et 59 personnes morales.
- Pour l'organisation pratique des réunions, Manifestampe continue de s'appuyer sur l'offre de salles de la Maison des associations du 17^e, située 25 rue Lantiez 75017 PARIS. Manifestampe a fait le choix d'établir son siège social à cette adresse.
- Le nouveau site internet, bien qu'imparfait au moment de son lancement en 2014, a tout de suite eu une bonne fréquentation. De même, le blog Fête de l'Estampe est très fréquemment consulté. Depuis le début 2015, les chiffres observés pour ces deux sites sont en très nette progression, ce qui est un indicateur très encourageant de l'intérêt porté à nos travaux.
- La Fête de l'estampe 2014 a réuni 150 événements à travers toute la France ce qui est un beau succès. Les premières inscriptions pour la 3^e édition en 2015 se font a un rythme beaucoup plus rapide : à la même période, il y a 2 fois plus d'inscrits qu'en 2014, ce qui laisse augurer d'une participation record... À noter qu'il y a beaucoup plus d'institutions, médiathèques, musées, écoles d'art, université et, comme en 2014, la BnF participera à la Fête de l'estampe.
- Comme tous les ans une carte de vœux, estampe originale, a été éditée par Manifestampe et envoyée à une soixantaine de personnalités ; en 2015, c'est Christine Bouvier qui l'a réalisée.
- Manifestampe a été présente sur de nombreuses manifestations pour accroître sa visibilité : Art up Lille Art Fair, Livres en mai, Journée de l'estampe Place Saint-Sulpice et Page(s).
- Nous avons développé de nouveaux partenariats. Les Nouvelles de L'Estampe et maintenant les éditions Gallix (films documentaires sur l'estampe) proposent des tarifs préférentiels aux adhérents de Manifestampe.
- Ici & Là, exposition d'une soixantaine d'estampes provenant des fonds d'édition des associations a été enrichie des estampes de 2 nouvelles associations. Cette exposition clé en main disponible à la location mérite de trouver de nouveaux lieux.
- Les master-class, proposées gratuitement par Michel-Henri Viot aux adhérents ont rencontré beaucoup de succès en 2014. Les retours de la part des participants sont très positifs. La saison 2015 a démarré de façon plus mitigée (une session annulée) ce qui est probablement dû au choix de la date. Manifestampe va relancer la publicité sur ces master-class.

Claude Bureau, vice-président, conclut ce rapport en insistant sur l'efficacité des démarches faites auprès de nombreuses institutions (Ministère, CNAP, Mairie du XVII^e) et sur l'augmentation du nombre d'adhérents. En 10 ans, Manifestampe est passée de 63 à 432 adhérents individuels et de 5 à 59 personnes morales, ce qui est une belle progression qui ne doit pas s'inverser!

Questions de l'assemblée :

Geira Auestad Woitier, artiste, demande à avoir plus d'informations sur les master-class.

Michel-Henri Viot rappelle le concept : il s'agit d'un temps d'échange d'idées sur la relation complexe « intention-technique-esthétique » avec 4 artistes et lui, pour présenter des démarches et faire le point sur des parcours. En général, les sessions (4h) sont très riches et positives. « C'est sérieux mais on ne se prend pas au sérieux. »

Davis Maes, artiste, souhaite avoir plus d'information sur le dossier de la Maison de l'estampe.

Maxime Préaud rappelle qu'il existe un dossier de présentation de ce projet, dossier mis au point par le CA. (<u>voir éléments sur le site de Manifestampe</u>.) Ce dossier est remis à nos interlocuteurs. Trouver un lieu pour la future Maison de l'Estampe est une affaire complexe, dans le contexte tendu que nous connaissons. Lors de notre entretien au ministère, il nous a été conseillé d'abandonner la perspective de

trouver un lieu dans Paris intramuros et de concentrer nos efforts sur le Grand Paris. Nous allons entamer ces nouvelles prospections juste après les élections départementales de mars.

La future Maison de l'Estampe devra être une vitrine, c'est pourquoi elle se doit d'être centrale. En 2013, nous avons étudié sérieusement une possibilité à Ville d'Avray (92) mais outre l'éloignement de Paris et les moindres facilités d'accès, l'offre proposée aurait demandé un engagement à la fois humain et financier trop important de notre part, en l'état de nos capacités du moment. (cf CR-CA 1^{er} mars 2013 : http://archives.manifestampe.org/uploads/documents/3-CR-CA-Manifestampe-01-03-13.pdf)

En 2014, un local géré par La Cité Internationale des Arts à Paris a également été une piste sérieuse, en préfiguration de la future Maison de l'estampe : un partenariat avec la Cité Internationale des Arts permettrait l'organisation d'événements de notre fédération dans ses lieux d'exposition. Nous disposerions d'un local avec bail de location accessible au public avec pignon sur rue permettant l'accueil de public (permanences et/ou petites expositions, et d'y tenir nos réunions de CA. Néanmoins, nous sommes sur liste d'attente pour la mise à disposition d'un local avec loyer. Ce serait un bon emplacement, mais ce dossier est assez complexe.

Plus récemment, une démarche auprès de la mairie du XVII^e a été lancée. Avec ces derniers interlocuteurs, nous en sommes aux premiers frémissements.

Christian Massonnet, pour l'association La gravure originale, souhaite savoir si Manifestampe envisage des subventions dans son projet de financement de la Maison de l'Estampe.

Claude Bureau répond que des subventions sont bien prévues dans le business plan de la Maison de l'Estampe. Il précise également que Manifestampe fait montre de souplesse au cas par cas quant au type de montage financier qui pourrait être convenu avec nos partenaires. Ainsi, pour le projet à Ville d'Avray, nous avions proposé une contrepartie à l'offre d'hébergement sous forme d'organisation d'expositions. Malheureusement, la ville ne pouvait pas assurer le gardiennage de ces expositions ni le budget communication lié à ces expositions et Manifestampe, de son côté, n'avait pas les moyens d'assurer une telle charge.

Concernant les démarches en cours avec la Mairie du XVII^e, il nous faudra également rencontrer la Mairie de Paris et construire une proposition adéquate. L'ensemble de ces démarches et suivis représente une charge en temps et en énergie colossale et exige bien souvent beaucoup de patience de notre part.

Catherine Gillet complète en évoquant le récent rendez-vous au CNAP. Dans ce cas, nous avons été reçus très rapidement. Nous avons pu évoquer la visibilité de l'estampe dans le champ des arts plastiques actuels. Nous avons souhaité mettre en lumière la Fête de l'Estampe et évoquer le projet de Maison de l'Estampe. Même si nous avons reçu un accueil positif, force est de constater qu'aucune piste ne nous a été suggérée par le CNAP. Néanmoins, nous avançons dans nos relations avec cette instance. Nous avons désormais un compte sur le site du CNAP ce qui nous permet d'y communiquer sur nos évènements et nos actions.

Maxime Préaud ajoute qu'il est de plus en plus perceptible qu'il faudrait que nous ayons parmi nos adhérents des artistes médiatiquement très en vue afin d'améliorer la visibilité de notre champ d'action. Il conclut par une certitude : nous devons continuer de faire un travail de pédagogie pour expliquer à tous les interlocuteurs ce qu'est une estampe aujourd'hui. Notons tout de même qu'au ministère de la Culture, où nous avons été très bien reçus, nous avons désormais un interlocuteur qui connaît parfaitement notre domaine.

Marie-Hélène Collinet-Baillon, artiste, souhaite connaître la position de Manifestampe concernant les estampes numériques.

Maxime Préaud rappelle que ce n'est pas du tout le rôle de Manifestampe de se prononcer sur ce sujet. Tous les artistes sont libres de pratiquer l'estampe comme ils le souhaitent.

Daniel Moret, taille-doucier, intervient pour insister sur le fait que Manifestampe doit veiller à parler d'estampe et non de gravure. En effet, la fédération est bien connue des artistes graveurs mais doit plus que jamais parler d'estampe, surtout si l'on souhaite fédérer des artistes connus médiatiquement.

Madame Michelle Robert, imprimeur lithographe et nouvelle adhérente insiste également sur ce point. Il y a des artistes qui créent des estampes et qui ne sont pas graveurs, ne l'oublions pas.

Après ce débat, Claude Bureau invite à voter pour ou contre le rapport d'activité.

2 - Rapport financier 2014

Claude Bureau présente le rapport financier établi par Michel Cornu, trésorier (en annexe).

Le solde disponible en fin d'exercice a très nettement progressé, passant de 12.866,15 euros à 20.700,74 euros. Cette progression s'explique par :

- une nette progression du nombre d'adhérents
- une augmentation de la cotisation (passée à 18 euros)
- une bonne participation à la Fête de l'estampe (devenue payante 10 euros)
- la vente d'objets promotionnels (200 tabliers vendus)
- et une gestion exigeante de ce budget

Le CA propose une augmentation des cotisations individuelles à 20 euros, tout en maintenant la cotisation pour les personnes morales à 60 euros.

Questions de l'assemblée :

Daniel Leizorovici demande où figure le budget d'édition de l'affiche lauréate du concours et s'interroge sur l'absence de publicité pour Manifestampe. Pourquoi ne pas en faire ?

Claude Bureau indique que la dépense d'impression de l'affiche a été réglée en 2015 et figurera donc sur le résultat 2015.

Concernant la publicité, Manifestampe en fait tout de même un peu mais souhaite ne pas grever son budget pour cela. En 2014 nous avons payé un service d'attaché de presse pour communiquer autour de la Fête de l'estampe.

Daniel Leizorovici reproche à Manifestampe de ne pas proposer de nouveaux projets.

Maxime Préaud rappelle que pour l'instant, les projets de Maison de l'Estampe, de Fête de l'Estampe et aussi la gestion du site internet sont très très absorbants. Nous cherchons à développer la Fête de l'Estampe pour lui donner encore plus d'ampleur.

Catherine Gillet souligne que nous sommes une petite équipe, tous bénévoles et très actifs. Nous ne pouvons pas faire plus. Pour donner un peu plus de moyens à tous nos projets actuels et futurs, nous allons, avec les nouveaux statuts, créer des commissions pour fédérer des compétences qui ne sont pas nécessairement au CA. Toutes les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître.

Marie-Hélène Collinet-Baillon demande pourquoi il n'y a pas de communication dans les revues Culturelles autour de la fête de l'Estampe.

Catherine Gillet indique que la démarche auprès du ministère, qui devrait aboutir au haut patronage ira dans le sens d'une meilleure communication. Il faut toutefois garder à l'esprit que Manifestampe fédère les artistes et les associations, mais ne fait pas à la place de ceux-ci.

Claude Bureau réaffirme que les membres du CA font du mieux possible.

Dominique Moindraut, artiste, estime aussi que tous les acteurs doivent prendre leur part de responsabilité. Tous doivent agir.

Yarmila Vesovic, artiste, suggère un rapprochement avec l'organisation du Printemps des poètes.

Après ce débat, Claude Bureau invite à voter pour ou contre le rapport financier et l'augmentation de la cotisation annuelle individuelle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

3 - Nouveaux statuts de Manifestampe

Claude Bureau explique les raisons de la modification des statuts.

En 2012, Manifestampe a constitué un dossier complet et déposé une demande de rescrit fiscal qui a finalement été refusée par les autorités compétentes. Ces dernières ont estimé que la fédération ne semblait pas assez servir l'intérêt général mais plutôt l'intérêt de ses membres. Le CA a alors décidé de refondre les statuts.

Nous recherchons désormais la reconnaissance d'utilité publique. À noter que nous n'avons pas encore les finances adéquates car les demandes d'utilité publique ne sont recevables que si l'association a au moins 46.000 euros de ressources annuelles.

Concrètement, les nouveaux statuts ont été allégés et renvoient au règlement intérieur (RI) tous les aspects pratiques de notre fonctionnement.

Les nouveautés de ces statuts portent sur l'article 2 qui est plus orienté vers l'intérêt général.

L'article 9 introduit la notion de personnalités qualifiées. La récente convention entre la BnF et Manifestampe illustre parfaitement ce point : désormais, une personnalité de la BnF, siègera aux CA comme représentante et experte de la BnF.

Enfin l'article 14 revoit le quorum. Pour faire face à l'augmentation du nombre d'adhérents, dispersés à travers le territoire, le CA propose de passer à 1/3 le quorum requis pour une assemblée générale extraordinaire et à $\frac{1}{4}$ le quorum requis pour une assemblée générale ordinaire.

Concernant le RI, l'article 2 détaille les commissions créées :

- commission Fête de l'Estampe
- commission Maison de l'Estampe
- commission communication extérieure
- commission financement et partenariat
- commission événements

Une personne est déjà volontaire pour rejoindre la commission Maison de l'Estampe.

L'article 5 précise la notion de personnalité qualifiée.

Le réseau de correspondants régionaux a été supprimé du RI. En effet, crée en 2007, ce réseau n'a jamais pu réellement fonctionner.

Questions de l'assemblée :

Thérèse Boucraut, artiste, aimerait qu'il y ait un bilan de la Fête de l'Estampe. En effet, cette manifestation est un ensemble d'initiatives individuelles et il est difficile de se sentir fédérés à cette occasion.

Anne Paulus, secrétaire, rappelle qu'un document de bilan est édité tous les ans avec les retours des participants. Il est important pour tous les participants d'envoyer ces éléments après coup. Ces documents sont consultables sur le blog Fête de l'Estampe. Maxime Préaud souligne que l'événement est très jeune mais on peut dire dès aujourd'hui que c'est vraiment un succès. La grande diversité des événements proposés est réellement enthousiasmante.

J Dann, artiste, fait part de son projet de participer à la Fête de l'estampe à Limoges. Elle considère que son événement va jouer un rôle de fédérateur pour les artistes graveurs de la région.

Après ce débat, Claude Bureau invite à voter pour ou contre les nouveaux statuts et RI.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 2º partie

4 - Renouvellement des membres du CA

Claude Bureau remercie Maxime Préaud pour sa présidence. Il ne se représente pas comme membre du CA mais devient président honoraire. C'est en quelque sorte grâce à Maxime Préaud que Manifestampe a vu le jour, l'idée d'une fédération ayant germé lors d'un discours de 2003 évoquant les clubs hollandais d'amateurs d'estampes.

Céline Chicha-Castex ne se représente pas non plus mais devient la personnalité qualifiée représentant la BnF.

Ces éléments expliquent ainsi pourquoi 7 postes sont à pourvoir.

8 personnes se portent candidates: Cécile Bouscayrol, Marianne Durand-Lacaze, David Maes, Christine Moissinac, Daniel Moret, Anne Paulus, Ana Sartori et Michel-Henri Viot.

Les professions de foi des candidats sont données en annexe.

Après la présentation de chaque candidat, Claude Bureau invite à voter.

4 - Résultat général des votes :

- Le rapport d'activité est adopté à la majorité
- Le rapport financier et l'augmentation de la cotisation sont adoptés à la majorité
- Les nouveaux statuts sont adoptés à la majorité
- Les candidats élus sont : Marianne Durand-Lacaze, David Maes, Christine Moissinac, Daniel Moret, Anne Paulus, Ana Sartori et Michel-Henri Viot.

Le conseil d'administration 2015 est donc constitué de :

Dominique ALIADIÈRE : graveur, président de l'association Graver Maintenant

Claude BUREAU: graveur

Michel CORNU: imprimeur taille-doucier

Marianne DURAND-LACAZE : historienne et journaliste Khédija ENNIFER-COURTOIS : peintre et graveur

Catherine GILLET : graveur Lauren LAZ : historienne de l'art

David MAES: graveur

Christine MOISSINAC: présidente du fonds de dotation Gravix

Daniel MORET: imprimeur taille-doucier

Anne PAULUS: graveur

Grazia RAPACCIUOLO : historienne de l'art **Ana SARTORI** : graveur et photographe

Sophie VILLOUTREIX-BRAJEUX: graveur et peintre

Michel-Henri VIOT: peintre et graveur

Maxime PRÉAUD : Président honoraire, graveur, conservateur général honoraire des bibliothèques (BnF)

Et Céline CHICHA : Personnalité qualifiée - conservateur responsable du fonds d'estampes modernes et contemporaines au département des estampes de la BnF

Comme de coutume, l'assemblée générale qui s'est déroulée dans une atmosphère chaleureuse-est suivie par une table ronde, la neuvième cette année, avec pour thème : « Quelle est la place de l'estampe dans les artothèques ? ».